



Sainte-Anne
de-Bellevue

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2014
ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2014**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2014 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame le Maire, Paola Hawa;
- Mesdames les conseillères Dana Chevalier et Andrée Deschamps;
- Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer et Michel Boudreault;

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

- Absence : Monsieur le conseiller Yvan Labelle

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Lucie Gendron, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-022-14 Ouverture de la séance

Il est proposé par Andrée Deschamps

Appuyé par Daniel Boyer

D'ouvrir la séance extraordinaire du 29 janvier 2014. Il est 18 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

01-023-14 Ordre du jour

Il est proposé par Andrée Deschamps

Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

01-022-14 Ouverture de la séance

01-023-14 Ordre du jour

2368

2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour

3. Finances

01-024-14 Adoption du budget pour l'année 2014

4. Dépôt de documents

5. Levée de la séance

01-025-14 Levée de la séance extraordinaire

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

La période de questions est ouverte à 18h33.

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
M. Belleau	Remerciements à M. Boudreau pour ses explications sur le budget.

La période de questions est close à 18h34.

3. FINANCES

01-024-14 Adoption du budget pour l'année 2014

ATTENDU QUE l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autre, que le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Andrée Deschamps

D'adopter le budget pour l'année 2014, où sont présentés des revenus de 17 671 902 \$ et des dépenses et affectations totalisant 17 671 902 \$, dont copie est jointe en annexe «A».

De publier un document explicatif du budget au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans le journal Cités Nouvelles pour un montant maximal de 1 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général.

De transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, le budget pour l'année 2014 adopté.

Adopté à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du budget 2014 dont l'original est jointe en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

Monsieur le conseiller Ryan Young arrive à la séance et rejoint son siège à la table du conseil. Il est 18h34.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-025-14 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Michel Boudreault

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18h35.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

M^e Lucie Gendron
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-9094